

Le JOURNALIER est un membre du C.V.R.L. licencié à la F.F.VOILE.

Il possède un permis de navigation eaux intérieures (ancien permis S) ou option navigation côtière (ancien permis A). Dans le cas contraire, il utilise le bateau qui ne nécessite pas de permis.

Description des Taches :

- *Ouvrir le Club (si non ouvert par un autre membre)*
- *Préparer le bateau de sécurité **uniquement réservé au Journalier***
- *Envoyer le pavillon F.F.VOILE sur le mât en bordure plan d'eau*

**LA ZONE DE NAVIGATION EST ALORS SOUS SA SURVEILLANCE
IL PEUT INTERROMPRE UNE :**

- **NAVIGATION DANGEREUSE D'UN MINEUR** comme tout membre du Club (**article 10 R.I.**),
- **ACTIVITE NAUTIQUE utilisant le matériel du club (article 8 du R.I.)**.

- *En cas de navigation d'un membre sur un bateau du Club vérifier que les gilets de sauvetage sont adaptés.*
- *Signifier l'heure de fin de la surveillance*
- *Surveiller la zone de navigation*
- *S'assurer qu'à la fin de la Navigation (xxxxxxx) sur un bateau du Club (xxxxxxxxx) le cahier de sortie/rentrée a été renseigné.*
- **Rentrer le Pavillon en fin de période de surveillance**
- *Ranger le bateau de sécurité*
- *Renseigner le livre de caisse triplis*
- *Fermer le Club si les autres membres du Club sont partis*

ADOPTÉ PAR CA DU 02 Juin 2012